AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 3-12-73 532721

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS — Tél : (49) 41.35.55 — Tél. (49) 88.35.55

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

"La Fenêtre Nord" - Rte de Vasles - Biard - POITIERS

ABONNEMENT ANNUEL 25 F. 30 F.

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 158 - NOVEMBRE 1973 -

CONSIDERATIONS SUR LES ACTIONS SECONDAIRES DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Le but de notre propos est d'exposer quelques notions sur ce que l'on appelle "les actions secondaires" des produits antiparasitaires.

Ces généralités étant exprimées, nous pourrons alors, dans la suite, mieux préciser de quelle manière orienter le choix de telles substances en fonction de la plante à protéger, de l'ennemi à combattre, de la saison et, enfin et surtout, de l'état sanitaire de la culture.

La connaissance d'actions secondaires de produits antiparasitaires est assez récente. C'est à la suite de traitements au D.D.T., effectués à plusieurs reprises au cours de la même année pour lutter contre le carpocapse des pommes, qu'on s'est aperçu pour la première fois que ces applications pouvaient être parfois suivies de l'apparition de phénomènes inattendus, imprévus, en l'occurence la prolifération d'acariens phytophages qui, jusque là, bien qu'existant à l'état endémique, ne s'étaient pas développés d'une manière dangereuse.

Plus tard, le carbaryl, puis certains esters phosphoriques employés aussi dans des conditions analogues, c'est-à-dire en traitements répétés contre le carpocapse, les tordeuses de la grappe notamment, ont provoqué les mêmes désagréments.

On a recherché alors l'explication de ces phénomènes et diverses hypothèses ont été émises, proposées, diversement admises et discutées : rupture de l'équilibre biologique par la destruction des auxiliaires, sélection de races résistantes, effets trophiques ou alimentaires, etc ...

De toutes façons, il fallait donc bien admettre que ces produits, utilisés dans de telles conditions, s'ils démontraient leur excellente efficacité vis-à-vis du ou des ravageurs visés, étaient doués d'autres pouvoirs qui avaient parfois pour résultat de créer de nouveaux problèmes; c'est alors que l'on a pris conscience de la notion d'action secondaire.

Ajoutons, pour être complet, que les pesticides ne sont probablement pas les seuls responsables des répercussions sur les équilibres biologiques. Les techniques culturales modernes, la monoculture, l'emploi de nouvelles variétés, les fumures chimiques de plus en plus importantes, parfois irrationnellement employées par le producteur, contribuent certainement aussi, à des titres divers, à l'induction de ces phénomènes.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

.7.1.1.3 1

DEFINITION DE L'ACTION SECONDAIRE

On appelle "action secondaire" d'un produit, toute action bien caractérisée autre que celle pour laquelle le produit a été employé, qu'elle soit bénéfique ou non, immédiate ou à retardement.

Aussi certains fongicides ont une action secondaire nettement freinatrice sur le développement des acariens phytophages; d'autres, au contraire, favorisent leur multiplication, à plus ou moins brève échéance. Dans le premier cas, l'action secondaire est bénéfique; dans le second, elle est négative.

Dans un autre ordre d'idées, un produit peut se montrer phytotoxique lorsqu'il est appliqué sur certains végétaux; son action secondaire, néfaste en l'occurence, est alors rapidement perceptible, presque immédiate, tandis que l'effet secondaire ne se reconnaîtra que tardivement, au bout de quelques mois, voire plus, lorsqu'il s'agit d'une substance dont l'emploi conduit à l'apparition de races résistantes d'un ravageur : puceron, acarien, par exemple.

PRODUITS DONT LES ACTIONS SECONDAIRES SONT CONNUES

La mise en évidence des actions secondaires demande plusieurs années d'utilisation. En conséquence, si l'on établit une liste des produits et de leurs actions secondaires, il ne faudra pas s'étonner de n'y point voir figurer les produits récents.

PRINCIPALES ACTIONS SECONDAIRES CONNUES

- Action sur les arthropodes auxiliaires (insectes et acariens surtout) :

Un produit qui les respecte est précieux; au contraire, s'il les détruit, il peut être nuisible puisqu'il annule un facteur intéressant de l'équilibre biologique. Par exemple, l'isolane, le pirimicarb, l'endosulfan, sont considérés comme inoffensifs ou peu toxiques visà-vis des arthropodes auxiliaires aux doses normales d'utilisation.

Au contraire, le D.D.T., le Parathion, le Carbaryl, très polyvalents détruisent indifféremment les arthropodes, qu'ils soient nuisibles ou utiles.

- Action sur les acariens phytophages (ou acariens nuisibles aux végétaux)

L'usage répété de certains produits est une cause d'augmentation du niveau de population des acariens phytophages par un processus triple :

a) destruction des arthropodes auxiliaires

b) apparition de phénomènes de résistance

c) modifications biochimiques de la végétation de la plante traitée entraînant une augmentation de la fécondité et de la longévité des acariens.

.../...

Ministère de l'Agriculture

Service de la Protection
des Végétaux
STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
"La Fenêtre Nord" - Rte de Vasles
Biard - POITIERS (86000)
tel. (49) 88.35.55

-=-=-=-=-=-=-=-=-

CONDITIONS d'ABONNEMENTS

Il est rappelé que le montant des abonnements n'est pas traité comme les taxes et impôts qui reviennent au Trésor mais est reversé aux Avertissements Agricoles à titre de fonds de concours. Les crédits ainsi récupérés sont utilisés en plus grande partie pour le fonctionnement et l'amélioration du service des Avertissements, et pour le reste au paiement de l'abonnement collectif des abonnés à PHYTOMA.

Pour éviter toute interruption dans l'envoi des avis et bulletins, ainsi que dans l'acheminement de la revue PHYTOMA, il est recommandé aux abonnés de renouveler leur abonnement le plus rapidement possible, avant le 31 décembre de chaque année.

L'abonnement au Service du BULLETIN de la STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "Poitou-Charentes" doit être réglé par virement ou versement au compte de chèques postaux désigné ci-après. En cas de versement par chèque bancaire, veuillez joindre la partie de l'enveloppe comportant l'adresse de l'abonné, en la complétant si nécessaire.

SOUS REGISSEUR DE RECETTES ET D'AVANCES
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
(l'adresse de l'en-tête)
C.C.P. LIMOGES n° 4.752.22.W

Il est instamment recommandé de bien mentionner :

- le nom et le prénom de l'abonné,
- l'adresse la plus complète possible.

(Faute de l'un de ces renseignements, nos bulletins risquent de ne pas parvenir régulièrement à leur destinataire).

TARIFS

- abonnement ordinaire (bulletin technique et PHYTOMA)... 30,00 f
- abonnement collectif
  1) à une même adresse (abonnement ordinaire)........... 30,00 f
  par série supplémentaire de bulletins...............+ 15,00 f
  2) à plusieurs adresses (abonnement ordinaire)......... 30,00 f
  1 série de bulletins par adresse supplémentaire.....+ 25,00 f
  3) à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles :
  abonnement ordinaire................................ 30.00 f
  1 série de bulletins par Station supplémentaire.....+ 25,00 f

--ooOoo--

P 132

D'autres produits, au contraire, amènent une réduction des populations d'acariens phytophages, soit parce qu'ils les détruisent en partie, soit parce qu'ils ne lèsent pas leurs prédateurs, ou encore parce qu'ils modifient la composition biochimique cellulaire des végétaux traités dans un sens défavorable aux acariens.

- Action sur les pucerons

Suivant des mécanismes proches de ceux indiqués pour les acariens phytophages, l'usage répété de certains produits peut favoriser les pucerons.

- Action sur la rugosité

La formation de tissus liégeux superficiels déprécie l'aspect des fruits et il en résulte un déclassement préjudiciable, c'est le "russeting" des anglo-saxons.

Les causes et les conditions qui induisent le russeting sont encore mal connues et l'on admet actuellement que les produits de traitements n'y ont qu'une part de responsabilité limitée, mais il faut reconnaître que les expérimentations concernant ces problèmes sont encore peu nombreuses.

Cependant, il est utile de connaître les substances qui, dans certaines conditions d'emploi : dose, époque, température, variété, etc ... sont susceptibles de provoquer du russeting.

- Phytotoxicité

De nombreuses substances sont très bien tolérées par les végétaux et, quelles que soient les circonstances de leur emploi, elles ne sont jamais la cause d'altérations de tissus, même légères.

Par contre, des produits peuvent, dans certaines conditions, être la cause principale ou participer à des désordres plus ou moins graves.

- Actions diverses

On groupe, dans cette rubrique, les différentes actions secondaires qui ne trouvent pas leur place dans l'une des catégories précédentes; par exemple, l'action fongicide d'un insecticide, l'action sur la fermentation des moûts de raisins, la sensibilisation de la plante à un champignon, etc ...

Au cours des bulletins mensuels suivants seront développés les différents paragraphes concernant chacune des actions secondaires précédemment énumérées.

J. BESSON - E. JOLY
Station d'Avertissements Agricoles
"Midi-Pyrénées"

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés
des AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à la Station le 29 Novembre 1973 - Préc. Note : bull.n° 157
sup. n° 1 Oct.73